

Vendredi 22 juin 2018

Accessibilité

Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité : Rouen, une Ville engagée !



La Ville de Rouen s'engage au quotidien en faveur de l'accessibilité universelle. Le rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité, présenté au prochain Conseil municipal le 28 juin, est l'occasion de rappeler l'ensemble des actions menées par la collectivité pour faciliter au quotidien la vie des personnes en situation de handicap. Etat des lieux !

« L'accessibilité universelle fait partie des enjeux importants d'une Ville telle que Rouen ; elle renvoie aux droits de chacune et de chacun d'avoir accès de façon égale aux services publics. C'est un enjeu de taille. Aucune situation particulière liée à l'âge ou à un handicap ne doit empêcher ni contraindre à des usages aboutissant à des obstacles pénalisants ni à des discriminations. L'accès aux bâtiments publics, à l'espace public, aux démarches administratives, aux loisirs, à la culture et à l'accueil de l'enfant, l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la collectivité : l'ensemble de ces domaines font l'objet d'une attention toute particulière de la Ville. Notre engagement en la matière est constant » soulignent à cette occasion **Yvon ROBERT, Maire de Rouen** et **Hélène KLEIN, Adjointe au Maire en charge de l'accessibilité.**

Renforcer l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), de la voirie et de l'espace public

Parmi les axes de la politique d'accessibilité de la Ville, **rendre accessible les Etablissements Recevant du Public de la commune grâce à son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** fait partie de ses priorités. Elle **accompagne également les ERP (commerces, cabinets, locaux ...)** engagés dans une démarche d'accessibilité et vérifie leur conformité.

Elle met également en œuvre des **actions permettant d'améliorer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics**. Ces actions concernent **la voirie** au sens strict, **l'installation de répéteurs sonores aux feux de signalisation par la Métropole et la mise à disposition par la Ville de télécommandes permettant de les actionner contre caution**.

La Ville apporte une attention tout particulière à l'accessibilité **dans les domaines de la gestion du stationnement, de l'occupation de l'espace public et des espaces verts**. Enfin, la Ville associe ses partenaires – **gestionnaires des transports en commun, bailleurs sociaux** – à sa démarche de mise en accessibilité.

Améliorer l'accès aux démarches administratives, aux loisirs, à la culture et à l'accueil de l'enfant

La Ville est par ailleurs attentive à ce que le handicap ne soit pas un frein à l'accès de **tous les citoyens aux démarches administratives, aux loisirs, à la culture et à l'accueil de l'enfant**.

L'accès de tous les citoyens aux démarches administratives se décline dans **l'accessibilité de l'information** : magazine Rouen Mag traduit en braille disponible à la bibliothèque Saint-Sever, application de la Ville de Rouen accessible aux personnes déficientes visuelles, informations et plan relatif à l'accessibilité des toilettes publiques en ligne.

Cet engagement se concrétise également par la **formation des personnels d'accueil de la Ville à la problématique du handicap, l'installation d'une signalétique efficace dans tous les bâtiments, la mise à disposition d'un interprétariat en Langue des Signes Françaises** et l'organisation de **permanence d'écrivain public pour aider à lire ou à rédiger un courrier.**

La Ville réalise des **documents en « Facile A lire et à Comprendre » (FALC) et met à disposition des sourds et des malentendants une aide pour faciliter l'audition** – le système Twavoox – afin de faciliter l'accès aux manifestations qu'elle organise. Elle va également **rédiger son rapport annuel sur l'accessibilité en Français facile.**

Favoriser l'accessibilité passe aussi par le **renforcement de l'accès à la culture, aux loisirs et aux manifestations publiques.** La Ville est notamment **partenaire de différentes manifestations organisées sur son territoire : Marche des chiens guides d'aveugles en Normandie, la Journée de la Vue, la cérémonie en l'honneur d'Alexis HANQUINQUANT, champion du monde de para-triathlon ...**

Les établissements culturels municipaux et les évènements organisés par la Ville aux avant-postes

La Ville de Rouen rend possible l'**accès aux pratiques artistiques pour les publics dits « empêchés » au sein du Conservatoire à rayonnement régional. Au sein des bibliothèques municipales,** elle met également à disposition des **supports adaptés aux personnes déficientes visuelles ainsi qu'un fond de livres audio** et organise des **temps de médiation pour le public en situation de handicap ne pouvant accéder aux bibliothèques ou à la lecture.**

Les sites patrimoniaux que la Ville gère sont dotés une documentation adaptée aux visiteurs en fonction de leur handicap.

Via le théâtre de l'Étincelle, elle organise de **nombreux évènements autour du handicap** (partenaire du Festival « Art et Déchirure », Master class organisé avec la compagnie de l'« Oiseau Mouche » travaillant avec des comédiens en situation de handicap ...). **En matière d'accès aux loisirs, les piscines municipales Diderot et Boulingrin ont été dotées de mises à l'eau adaptées.**

De façon générale, **dans l'organisation de toutes ses manifestations publiques**, la Ville facilite **l'accès des personnes en situation de handicap**. C'est notamment le cas en ce qui concerne « **Rouen sur Mer** », les festivals « **Graines de Jardin** » et « **Curieux Printemps** » ou la **journée des associations « A l'Asso de Rouen »**.

Favoriser l'inclusion des enfants en situation d'handicap dans les crèches et les écoles municipales

La Ville apporte une **importance toute particulière à l'accessibilité des crèches et des écoles municipales aux enfants en situation de handicap et à leur inclusion**. Dans les crèches, **46 enfants en situation de handicap sont accueillis**. Parmi eux, **26 le sont sur les places dédiées des structures « Ile aux Trésors », « Terres des enfants » et « Etoile du Sud »**. L'accueil des enfants en situation de handicap est possible jusqu'à l'âge de 5 ans révolus. Dans les écoles, sur l'année scolaire 2016/2017, **60 enfants ont été accompagnés**.

Favoriser l'inclusion professionnelle des agents en situation de handicap au sein de la collectivité

La Ville s'engage enfin à faire en sorte **de favoriser au sein de la collectivité l'inclusion des personnes en situation de handicap**. Aujourd'hui tout établissement public ou privé d'au moins 20 salariés a l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap, **à hauteur de 6% de l'effectif global**. Tandis qu'au niveau national, la fonction publique atteint un pourcentage de 4,9%, la Ville de Rouen atteint elle celui de **6,62% en 2017, soit plus de 160 agents**. Des actions en matière de maintien dans l'emploi et d'accompagnement individualisé sont proposées aux agents par les services de la Ville